

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**D.FI.24-06-04**

Date convocation : 06.11.2024  
Nombre de conseillers présents et  
représentés : 16

Votants : 16  
Délibération publiée le : 18/11/2024

### **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Le quatorze novembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le six novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

#### **PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Eric BA, Martine PAVAILLER, Jérôme ARRAMBOURG, Didier BRAU, Estelle SEGURA,

#### **ONT DONNÉ PROCURATION :**

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Julien PERRIN, Nathalie LLAMBRICH, Samuèle SALMON

**ABSENTS :** Loïc CALARD, Sandrine CROST, David RICHARD,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

---

### **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Rapporteur : Monsieur RAPPY

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la commune de St Maurice de Gourdans peut contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive ».

D. FI.24-06-04

Accusé de réception en préfecture  
001-210103784-20241114-240604\_LIGNETRE-DE  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versements de fonds appelés « tirages » lorsqu'il le souhaite.

La commune de St Maurice de Gourdans a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € pour une période de 12 mois.

Après analyse des offres, la proposition de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes a été retenue.

Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

- ✓ Montant : 250 000 €
- ✓ Durée : 12 mois
- ✓ Taux d'intérêt applicable : Au choix de l'emprunteur à chaque tirage : €STR + marge de 0.88%
- ✓ Frais de dossier : 0.40% prélevés une seule fois

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

**APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR RAPPY ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes d'un montant maximum de 250 000€ aux conditions indiquées ci-dessus.

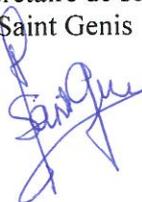
**DIT** que les crédits seront imputés au 1641 pour le capital et au 66111 pour les intérêts.

**AUTORISE** le Maire à effectuer sans délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Pour : 16 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,  
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET



D. FI.24-06-04

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
0017201027842024114240604  
Date de réception préfecture : 22/11/2024